



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 07 avril 2021 à 19 h00



Date de la convocation : 02 avril 2021, affichée le jour même

Étaient présents : MM. CAZENEUVE Daniel, PRIAM Jean-Marc, LEGLIZE Philippe, GINGALI Antonio, JUNCA Marie-Claire, BARBERAN Céline, MAUPIN Hélène, LUIS Carlos, HERITIER Marlène, LAMAGNERE Bernard, COLAS Marie-Laure, RICHARD Christine, LAMARQUE Richard, LALANNE Aurélie.

Absent excusé : M. LARTIGAU Michel

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme HERITIER Marlène

DÉBUT DE SÉANCE : 19 h 00

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021 ;
- Vote du taux de fiscalité locale directe 2021 ;
- Budget Primitif Commune 2021 ;
- Budget Primitif Lotissement Jeantine 2021 ;
- Créances éteintes ;
- Forêt communale : vente de bois façonné parcelle forestière n°6 ;
- Questions diverses.

oOo

 **Désignation du secrétaire de séance** :

Madame Marlène HERITIER se porte candidate et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

 **Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2021** :

Monsieur le Maire Daniel CAZENEUVE demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du 10 mars 2021 à l'assemblée.

VOTE : 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 07 avril 2021 à 19 h00



Vote du taux de fiscalité locale directe 2021 :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexties et 1636B septies,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux de la taxe foncière pour le bâti et de la taxe foncière pour le non-bâti, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit

	Taux année N-1	Taux année en cours 2021	BASES PREVISIONNELLES 2021	PRODUIT ATTENDU
T F B	33,75*	34,25	453 900	155 460
T F NB	52,97	53,47	26 700	14 276
			TOTAL	169 736

* Taux correspondant au taux année N-1 voté par la Commune en 2020 (16,78) + taux départemental année N-1 reversé à la Commune en compensation des ressources supprimées par la réforme (16,97).

VOTE : 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 07 avril 2021 à 19 h00



Budget Primitif Commune 2021 :

Le Conseil Municipal vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 374 607,53 € (soit 410 174,75 € avec les RAR)

Recettes : 348 237,75 € (soit 410 174,75 € avec les RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 878 519,00 €

Recettes : 878 519,00 €

VOTE : 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Budget Primitif Lotissement Jeantine 2021 :

Le Conseil Municipal vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 0,00 € (soit 0,00 € avec les RAR)

Recettes : 0,00 € (soit 0,00 € avec les RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 3 921,00 €

Recettes : 3 921,00 €

VOTE : 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 07 avril 2021 à 19 h00



Créances éteintes :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Comptable Public nous informant que, suite à l'examen des dettes de Madame E... par la Commission de Surendettement des Particuliers des Landes, il convient de délibérer sur les créances éteintes de ce débiteur pour la somme de 70,80 € correspondant au titre de recette n° 480 / bordereau n° 62 de l'exercice comptable 2020 pour des services périscolaires (cantine, accueil périscolaire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide l'admission en créances éteintes de ladite dette pour un montant total de 70,80 € ;
- Décide que la présente dépense sera réglée sur les crédits qui seront ouverts à l'article 6542 du Budget Communal sur l'exercice 2021.

VOTE : 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Forêt communale : vente de bois façonné parcelle forestière n°6 :

Par délibération en date du 9 septembre 2020, la Commune a souhaité mettre en vente la coupe de la parcelle forestière n° 6 (Régénération définitive) en bois façonné avec l'avance des frais d'exploitation et de maîtrise d'œuvre faite par le SIVU des Chênaies de l'Adour. Pour cette campagne, le SIVU ne procédera pas à l'avance des frais.

En modification de cette délibération, le Conseil Municipal décide que la coupe de la parcelle forestière n° 6 sera vendue sur pied par l'Office National des Forêts (ONF), soit en vente par Appel d'Offres, soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après accord formel de Monsieur le Maire lors de la mise en vente.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

VOTE : 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION.

Questions diverses :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de chez Agrivision d'une tondeuse débrousailluse autoportée, de démonstration (4,5 heures) d'un montant de 12 840,00 € TTC.

Un supplément de 200 € est à apporter pour des arceaux de sécurité.

Monsieur Philippe LEGLIZE demande de prévoir un jour pour démonstration.



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 07 avril 2021 à 19 h00



Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis de chez Mathieu à Dax d'une remorque plateau freinée basculante d'un montant de 3 242,41 € TTC, comme déjà discuté lors de notre dernière réunion de Conseil du 10 mars 21.

Celle-ci est composée d'un jeu de 3 ridelles pleines 20 cm, de rampe AR 30 cm, d'un jeu de ridelles grillagées de 80 cm, d'une carte grise, des frais d'immatriculation ainsi que de la plaque d'immatriculation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIETOM de Chalosse a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux, qu'il est à disposition des communes afin de limiter les apports de déchets verts en déchetterie. Ce broyeur sera géré par un agent du SIETOM de Chalosse qui viendra sur la commune réaliser une session de broyage planifiée.

L'idée d'un stockage au hangar communal permettrait la limitation et l'arrêt des dépôts sauvages. La question se pose d'un lieu clos ou ouvert, contrôlé ou non, accessibilité d'une partie du végétal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande d'adhésion à hauteur de 25 € de la part de l'Office du Tourisme Terres de Chalosse.

Ne connaissant ni les tenants et aboutissants de cette demande, celle-ci reste en suspens.

Monsieur le Maire nous informe que le CDG40 propose un recensement des véhicules ayant besoin de contrôles techniques périodiques afin d'établir un regroupement.

Ne possédant que deux véhicules, cette démarche ne serait pas rentable pour la commune.

La commune ne donnera pas suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose à chacun des Conseillers de s'exprimer.

Madame Aurélie LALANNE se pose la question de l'équité concernant la grippe aviaire et l'abattage des élevages.

Monsieur le Maire la rassure en indiquant que nous sommes en règle vis-à-vis de la réglementation.

Madame Aurélie LALANNE demande plus de containers pour la Clairtienne.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas du ressort de la commune.

Madame Aurélie LALANNE demande si la commune prête du matériel communal, la réponse est non.

Monsieur Richard LAMARQUE demande où en est la restauration de l'église, car dans un premier temps il faut régler le problème de l'invasion de pigeons.

Madame Marie-Claire JUNCA informe que 66 administrés recevront par la Commission Sociale du muguet pour le 1^{er} mai.

Cette dernière demande l'implication de tous les conseillers.



COMPTE-RENDU

Séance de Conseil Municipal du mercredi 07 avril 2021 à 19 h00



Monsieur Philippe LEGLIZE informe l'assemblée d'un rendez-vous pris avec le garde forestier sur demande de Monsieur Nicolas JUSTES, concernant un chêne appartenant à la commune en limite de sa propriété, où il avait installé un lampadaire et où les branchages dépassent.

La décision est prise que le propriétaire prend en charge l'élagage du chêne jusqu'au niveau du lampadaire, sans toucher à la bille de bois, pour des raisons de sécurité et que des travaux sont prévus fin septembre avant la coupe de bois.

Monsieur Philippe LEGLIZE informe l'assemblée d'une idée de pose de panneaux photovoltaïques pour le hangar communal.

Monsieur Jean-Marc PRIAM rappelle que les associations doivent faire une demande écrite en mairie pour une réservation de salle de réunion.

Monsieur Jean-Marc PRIAM informe l'assemblée d'un devis établi, afin de recreuser le fossé depuis la RD 10 jusqu'au hangar communal.

Monsieur Jean-Marc PRIAM informe l'assemblée que les travaux concernant le toit de l'église, pour réparation des tuiles s'élèveraient aux alentours de 37 000€.

Monsieur Jean-Marc PRIAM informe l'assemblée que les recensements pour la vaccination Covid-19 ont été réalisés, en collaboration avec la Communauté des Communes. Après les 75 ans et +, les 70 ans et +, viendra peut-être le tour des 60 ans et +.

Madame Marie-Claire JUNCA insiste sur le fait de partager cette tâche à tous les conseillers, s'il y a lieu de faire.

FIN DE SÉANCE : 22 h 30